

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Debluë - Les capacités d'utilisation du bois suisse ont-elles suffisamment exploitées dans notre canton ?

Rappel

François Debluë - Les capacités d'utilisation du bois suisse sont-elles suffisamment exploitées dans notre canton ?

Texte déposé

Conditions-cadres:

Le cas de la construction de l'agrandissement du gymnase de Nyon a été le déclencheur de la présente interpellation.

En effet, des promesses formelles ont été quasiment faites aux organismes faîtiers de l'exploitation des forêts dans notre canton que l'utilisation de bois provenant de nos forêts auraient la préférence lors de constructions financées ou subventionnées par le canton, notamment dans l'extension du gymnase de Nyon.

Je tiens à le répéter haut et fort le but de cette opération est clairement le soutien du Grand Conseil vaudois à la promotion de l'utilisation du bois suisse dans la construction immobilière dans notre canton, et non la volonté de critiquer ce qui a été fait jusqu'à ce jour en la matière.

En effet, suite à l'opposition du député Aloïs Gavillet, et si l'on en croit le courrier que M.le conseiller d'Etat François Marthaler a envoyé au "président du comité de programmation de l'extension du gymnase de Nyon et du regroupement de l'Ecole de commerce", le bois suisse aurait dû avoir la préférence. Malheureusement, les coupes imposées par les circonstances ont eu raison de la logique qui veut que l'on privilégie les matériaux locaux les promesses faites sont ainsi restées lettre morte.

Or, force est de constater que les arguments financiers ont prévalu en la matière. Le bois suisse reste toujours trop cher lorsqu'il s'agit de faire des coupes dans les budgets de construction.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, tout en soulignant que je ne désire pas revenir sur le cas du gymnase de Nyon :

- 1. Quel avenir pour le bois suisse dans les constructions financées ou subventionnées par l'Etat de Vaud, sachant la volonté actuelle de tous à privilégier le développement durable ?*
- 2. Quels sont les projets en cours prévoyant l'utilisation du bois suisse pour les constructions financées ou subventionnées par l'Etat de Vaud ?*
- 3. Dans les concours d'architecture, l'avantage de l'utilisation du bois indigène est-il mis en évidence ?*

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

Founex, le 27 septembre 2011. (Signé) François Deblüë

Réponse du Conseil d'Etat

La forêt suisse produit non seulement suffisamment de bois, mais ce potentiel est aujourd'hui sous-exploité. C'est ce que démontre l'analyse conduite dans notre canton, qui parvient à la conclusion que l'exploitation de nos forêts devrait augmenter de 40% au moins au cours des quarante prochaines années, afin de réduire le vieillissement de nos forêts et assurer les prestations des différentes fonctions forestières. Cette estimation tient par ailleurs compte de l'objectif de consacrer près de dix pourcent de la surface forestière vaudoise à des réserves forestières. Au niveau national, un constat analogue a été effectué. Dès lors, se pose la question de la manière de stimuler l'économie forestière et du bois pour relever le défi d'une nécessaire augmentation de son exploitation.

La réponse réside dans la problématique du marché intérieur de l'économie forestière et du bois en Suisse. Ce marché est caractérisé par un bas niveau du prix des bois. Par ailleurs, les débouchés se sont continuellement dégradés avec la disparition progressive des petites scieries familiales, la diminution massive des filières de transformation du bois dans notre pays et la pression économique s'exerçant sur les entreprises encore actives, résultant d'un marché du bois globalisé qui rend la production de grumes et leur première puis deuxième transformation difficilement rentable.

Afin de répondre à cette situation préoccupante, le Conseil d'Etat a engagé une réforme de l'organisation forestière vaudoise, par la création des groupements forestiers publics, qui a pour double but de faciliter une rationalisation des exploitations et de faire face à la suppression du régime de subventionnement en vigueur avant les réformes intervenues dans le cadre de la RPT.

Un soutien du Conseil d'Etat a également été apporté au développement d'un label "Certificat d'Origine Bois Suisse ou COBS" qui doit permettre de pallier la difficulté actuelle de bien identifier le bois suisse, condition incontournable à toute politique visant à le privilégier dans les marchés publics intérieurs.

Il reste encore à favoriser la renaissance d'une filière de première transformation, les scieries, ce à quoi s'emploient différentes initiatives, comme celle de possibles rachats de scieries par certains groupements forestiers ou celle de l'intégration de la filière bois dans les stratégies régionales développées dans le cadre de la LADE (loi cantonale sur l'appui au développement économique).

Dans ce contexte particulier, privilégier le bois suisse est donc à la fois difficile techniquement, ce à quoi le projet de label précité entend répondre, et coûteux, les filières de transformation étant très limitées sur le plan local.

La volonté du Conseil d'Etat n'en demeure pas moins de poursuivre son action en faveur d'une restauration d'un marché intérieur du bois et de soutenir les initiatives privées ou de développement régional allant en ce sens.

Le Conseil d'Etat apporte par ailleurs les réponses suivantes aux questions posées.

1. Quel avenir pour le bois suisse dans les constructions financées ou subventionnées par l'Etat de Vaud, sachant la volonté actuelle de tous à privilégier le développement durable ?

Les constructions financées ou subventionnées par l'Etat de Vaud sont soumises aux règles des marchés publics. La volonté exprimée de pouvoir favoriser le bois suisse pourra trouver un nouvel élan avec l'introduction du label COBS. Dans le cadre de la législation sur les marchés publics, les procédures d'appels d'offres de gré à gré ou sur invitation auprès d'entreprises suisses, pourront inclure une exigence dans le cahier des charges, relative à l'utilisation du bois suisse selon le label COBS.

Dans les procédures ouvertes, conformes aux accords de l'OMC, le sous-critère 4.4 "Contribution de l'entreprise à la composante environnementale du développement durable" (voire annexe) pourra

inclure l'exigence du COBS ou d'un label équivalent. En revanche, pour les marchés d'importance, l'exigence de recourir à du bois suisse dans les constructions de l'Etat ne peut être adoptée, en raison de la volonté du législateur d'ouvrir le marché suisse en conformité avec les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce.

La priorité immédiate dans ce domaine est donc de faire aboutir le projet de label COBS, tâche actuellement conduite par les associations régionales vaudoises de développement économique.

Par la mise en œuvre depuis 2010, de l'outil de planification Sméo, (www.smeo.ch, développé par le canton de Vaud, la Ville de Lausanne et la Confédération), qui établit dès les phases initiales de la planification le bilan énergétique complet des projets, le critère "minimisation de l'énergie grise" dans le bilan des constructions publiques est inséré dans les appels d'offres et les concours d'architecture, de manière à permettre de développer plus équitablement avec les autres matériaux de construction, des projets "bois", si possible en bois indigène.

2. Quels sont les projets en cours prévoyant l'utilisation du bois suisse pour les constructions financées ou subventionnées par l'Etat de Vaud ?

Les projets en cours ayant fait l'objet d'une planification et d'une réalisation en bois, sont les suivants, par type d'intervention:

- Constructions neuves:

- Six nouveaux centres d'entretien pour les routes cantonales, structure et revêtements extérieurs et intérieurs en bois.
- Salle de gymnastique du gymnase de Nyon, l'étude en cours est développée sur la base d'une structure en bois. La vérification économique est en cours.
- Halle des ateliers de production AFIRO à Yverdon-les-Bains, structure et façades en bois. Suivi par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS).

- Rénovations, transformations:

- Quatre rénovation et constructions d'annexes de nouveaux centres d'entretien pour les routes cantonales, revêtements intérieurs en bois.
- Parlement cantonal, charpente de la salle parlementaire en bois.
- Transformation de l'Arsenal de Morges, revêtements et isolation intérieurs en bois.
- Transformation du bâtiment César-Roux 37 à Lausanne, revêtements et isolation intérieurs en bois.
- Gymnase d'Yverdon-les-Bains, rénovation des façades par la mise en place d'éléments préfabriqués en bois comprenant une isolation en bois et une protection en verre.

- Prospection:

- Le SIPAL a entrepris une démarche de recensement des potentiels de surélévation des bâtiments de l'Etat, afin d'accroître les disponibilités des surfaces utilisables et densifier son parc immobilier. Dans cette démarche le choix de surélévations réalisées en bois est favorisé, de par la légèreté du mode de construction.

3. Dans les concours d'architecture, l'avantage de l'utilisation du bois indigène est-il mis en évidence ?

Les concours d'architecture pour les constructions neuves sont élaborés pour répondre aux besoins des services de l'Etat dans le meilleur rapport qualité/prix. Dans ce cadre, la recherche des solutions les plus appropriées est consolidée par l'outil Sméo mentionné plus haut.

En mettant en œuvre cette analyse globale des projets dès leur planification, les critères liés au développement durable, et en particulier à la question de l'énergie grise, sont traités.

De plus, parmi les projets en cours et à venir, une majorité concerne les rénovations et transformations. En relation avec l'évolution de l'utilisation des bâtiments et des performances énergétiques à atteindre

dans le cadre de l'agenda 21, ces projets sont même appelés à être de plus en plus nombreux, dans le cadre du parc immobilier de l'Etat, qui comprend plus de 1200 bâtiments.

Pour tous ces projets, les concours mis sur pied revêtent très généralement la forme des mandats d'étude parallèles, qui aboutissent à un développement très fin des potentialités des bâtiments traités.

Dans ce contexte, l'adéquation entre l'utilisation du bois et la nature originale du bâtiment peut varier très fortement selon les objectifs énergétiques, architecturaux et économiques à atteindre.

Les exemples cités plus haut, ont abouti à la mise en œuvre du bois et de ses dérivés, dans certaines parties nouvelles ou reconstruites.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que tout en respectant des principes de respect de la légalité et de recherche de la rationalité des coûts, une large ouverture est aujourd'hui donnée à la recherche de solutions de construction respectant également les principes du développement durable, ces dernières ayant souvent, mais pas toujours, comme conséquence de favoriser les solutions bois. Avec le développement du nouveau label "Certificat d'Origine Bois Suisse", ces dernières devraient connaître un essor certain au cours des années à venir.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 janvier 2012.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean